

Comité Local d'information et de Concertation de la Voulte-sur-Rhône

Réunion du 12 juin 2006

Etaient présents :

Patrick DUPRAT, Directeur des Services du Cabinet
Nathalie MONTALAND, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
Christian LASAGNI, DRIRE Rhône-Alpes
Marc BOLOMEY, Maire de la Voulte-sur-Rhône
Benoît CARRERE, Mairie de la Voulte-sur-Rhône
Madame AUDRAS, Communauté des Communes des Confluences Drôme-Ardèche (CCFDA)
Jean-François GUINET, Pharmacie Centrale de France (PCF)
Delphine FRITZ, PCF
Patricia CULIANEZ, PCF
Géraldine LACASSE, EURECAT
François ACKERMANN, EURECAT
Jacqueline CRUMIERE, Confédération de la Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)
Maria BAQUE, CLCV

Ordre du jour

COMITÉ LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE	1
Réunion du 12 juin 2006	1
Ordre du jour	1
.IPrésentation des CLIC (nouvelle réglementation).....	2
.IIExamen de l'arrêté préfectoral (désignation d'un président).....	3
.IIIMissions du CLIC de La Voulte (PPRT, etc.).....	4
.IVSecrétariat (DRIRE).....	5
.VThème à prévoir pour le prochain CLIC.....	5
.....	5

Comité Local d'Information et de Concertation

Patrick DUPRAT rappelle que le décret 2005-82 du 1^{er} février 2005 instaure la création des CLIC sur tous les sites SEVESO. L'Ardèche compte un seul site SEVESO, celui de la société Pharmacie Centrale de France (PCF), située dans la zone industrielle de la Voulte-sur-Rhône. Le Maire de la Voulte-sur-Rhône avait déjà mis en place une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), qui avait permis des échanges d'informations et un dialogue entre les acteurs et l'administration. Depuis la catastrophe d'AZF cependant, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a souhaité uniformiser les pratiques locales, ce qui a conduit à la création des CLIC.

I Présentation des CLIC (nouvelle réglementation)

Christian LASAGNI présente le CLIC. Celui-ci est créé par le Préfet, pour une ou plusieurs installations SEVESO AS, si le Périmètre d'Exposition aux Risques (PER) inclut au moins un local d'habitation ou lieu de travail. Le texte définit les aires géographiques correspondant au PER ou à défaut au Plan Particulier d'Intervention (PPI), comme cela est le cas pour la Voulte-sur-Rhône. Le nom du CLIC reprend le nom de l'implantation géographique ou le nom de l'établissement si celui-ci est unique. Dans le cas présent, il s'agit du CLIC de la Voulte-sur-Rhône. Il existe 36 CLIC dans la région Rhône-Alpes, dont un seul en Ardèche.

Un CLIC est composé de 30 membres au maximum, nommés pour trois ans. Il faut cinq collègues, « équilibrés » autant que possible :

- administrations : Préfet, SIDPC, SDIS, DRIRE, DDE, DDTEFP ;
- collectivités territoriales : communes, communautés de communes ;
- exploitants : représentants d'installations SEVESO AS, gestionnaires d'infrastructures multimodales ou de transport ;
- riverains : associations, riverains (particuliers, entreprises, établissements publics), personnalités qualifiées ;
- salariés : représentants du CHSCT (entreprise, inter-entreprises).

Le Président du CLIC est nommé par le Préfet sur proposition du Comité. A défaut, il s'agit du Préfet.

Un CLIC est un cadre d'échange et d'information sur les actions entreprises en vue de prévenir les risques d'accident majeur. Il est :

- associé à l'élaboration du Plan Particulier des Risques Technologiques (PPRT) ;
- informé par l'exploitant du bilan annuel de l'entreprise ;
- informé des projets de modification ou d'extension ;
- destinataire des rapports d'analyse critique d'éléments du dossier d'autorisation ;
- destinataire des plans d'urgence et informé des exercices.

Il peut également :

- émettre des observations sur les documents d'information ;
- demander des informations sur les accidents ;
- s'intéresser aux activités à risques connexes ;
- faire réaliser des tierces expertises.

Comité Local d'Information et de Concertation

Une réunion doit être organisée au moins une fois par an. D'autres réunions peuvent être organisées si la majorité des membres en fait la demande motivée. Les membres sont convoqués avec envoi des documents 14 jours avant la réunion. Par ailleurs, le Président peut inviter toute personne compétente susceptible d'éclairer les débats. Un membre peut être remplacé par un autre, avec au maximum deux mandats. Enfin, la voix du Président est prépondérante pour les avis et les décisions approuvées par la moitié des membres.

L'organisation matérielle des réunions et le secrétariat sont laissés à la discrétion du président et du préfet. Le fonctionnement du comité est financé par le MEDD, via la DRIRE. Le secrétariat est chargé de préparer un bilan annuel des activités et orientations du comité. Enfin, il doit mettre régulièrement à disposition du public, notamment via Internet, un bilan de ses actions, des comptes-rendus des travaux diffusables du comité et des thèmes de ses prochains débats. Deux bulletins ont déjà été établis.

L'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a une mission technique en tant que représentant de la DRIRE. En outre, il valide les comptes-rendus en tant que secrétaire du CLIC.

La division de Lyon coordonne l'ensemble des CLIC, sur l'aspect organisationnel et l'aspect technique.

.II Examen de l'arrêté préfectoral (désignation d'un président)

Patrick DUPRAT rappelle la composition des collèges, sachant que chacun doit compter au moins deux personnes :

- administrations : le Préfet, le SIDPC, le directeur départemental du SDIS, le directeur régional de la DRIRE, le directeur départemental de l'Équipement et le directeur départemental du Travail ;
- collectivités territoriales : le Maire de la Voulte-sur-Rhône et le Président de la CCCDA ;
- exploitants : le directeur et la responsable du service qualité, hygiène, sécurité environnement de PCF ;
- riverains : la Présidente de la CLCV et le directeur d'EURECAT ;
- salariés : le Secrétaire du CHSCT et le Délégué du Personnel de PCF.

Patrick DUPRAT rappelle également que le CLIC permet à l'exploitant et à l'administration d'avoir un interlocuteur neutre en termes d'information, ce qui donne des garanties à la population. Par ailleurs, il n'y a pas de quorum : les avis ne lient pas le Président.

Marc BOLOMEY souhaiterait que la boulangerie Le Moulin de la Chaume soit membre de droit du CLIC.

Marc BOLOMEY rappelle que si la boulangerie participait à la CLIS, celle-ci concernait EURECAT, qui n'est pas SEVESO AS. Cette société ne sera pas sollicitée pour savoir ce qu'elle réalise en matière d'environnement.

Selon Patrick DUPRAT, cela n'empêche pas les membres et invités d'apporter des informations ayant une influence sur le fonctionnement de l'entreprise concernée.

Comité Local d'Information et de Concertation

François ACKERMANN annonce qu'EURECAT continuera de livrer un rapport.

Jean-François GUINET souhaite que PCF ait seulement deux représentants : un pour le collège exploitant et un pour le collège salariés.

Patrick DUPRAT estime que la représentativité des salariés est très importante. Juridiquement, la proposition ne soulève aucune objection, mais il ne faudrait pas créer des difficultés au niveau des salariés.

Nathalie MONTALAND rappelle que chaque membre peut mandater un autre membre du CLIC pour le représenter, sachant qu'un membre peut recevoir jusqu'à deux mandats.

Patrick DUPRAT demandera au Préfet d'accéder à la demande de PCF, qui ne pose pas de problème d'équilibrage des collèges.

Jean-François GUINET s'enquiert des relais d'information vers le public.

Marc BOLOMEY répond que l'information est relayée essentiellement par la Mairie, à travers le bulletin municipal, et l'association des consommateurs.

Christian LASAGNI ajoute que les comptes-rendus des réunions seront diffusés sur le site <http://www.clic-rhonealpes.com/>. En outre, des lettres d'information seront rédigées trimestriellement et seront adressées à tous les membres du CLIC.

Selon Patrick DUPRAT, l'information présente un intérêt psychologique. Même s'il n'existe pas une réelle inquiétude de la part de la population, cela permet de tranquilliser les esprits.

L'arrêté préfectoral sera soumis à la signature du Préfet, avec les deux modifications suivantes relatives aux membres du CLIC ;

- le Préfet ou son représentant ;
- le Maire de la Voulte-sur-Rhône.

Marc BOLOMEY sera proposé au Préfet comme candidat à la Présidence du CLIC.

.III Missions du CLIC de La Voulte (PPRT, etc.)

Christian LASAGNI indique que la prochaine étape est l'élaboration du PPRT. Actuellement, PCF consulte les entreprises pour réviser l'étude de danger, notamment afin de voir s'il est possible de réduire le périmètre, qui est aujourd'hui de 500 mètres. A partir de ce périmètre sera établi le PPRT, qui sera annexé au PLU et s'opposera à ce dernier.

Nathalie MONTALAND ajoute que l'étude de danger devrait être disponible en fin d'année. En attendant, la Mairie est bloquée au niveau de son PLU.

Marc BOLOMEY demande si le PPRT met en place des moyens d'intervention et s'il est lié au PPI.

Christian LASAGNI présentera en détail la réglementation sur le PPRT au prochain CLIC. En tout cas, il n'a rien à voir avec le PPI. Il définit les zones à risques, en fonction desquelles sont définies les règles d'urbanisme.

Comité Local d'Information et de Concertation

François ACKERMANN demande si le PPRT concerne exclusivement les sites SEVESO.

Christian LASAGNI répond que le PPRT concerne uniquement les sites SEVESO AS. Un seul site est concerné en Ardèche.

Géraldine LACASSE demande si le PPRT pourra impacter les activités d'EURECAT.

Christian LASAGNI répond par l'affirmative. Pour l'instant, le PLU s'applique. EURECAT peut procéder aux aménagements. L'étude de danger permettra de définir les zonages pour lesquels des prescriptions devront être établies.

Patrick DUPRAT demande si EURECAT devra démolir éventuellement les installations construites sur des zones à risque.

Christian LASAGNI ne le pense pas, sachant qu'il ne s'agit pas d'un établissement recevant du public. Des aménagements spécifiques pourront être demandés en fonction du futur zonage.

Nathalie MONTALAND rappelle que les PPRT sont très nouveaux. Il est donc difficile de répondre aux questions.

.IV Secrétariat (DRIRE)

Voir le point I.

.V Thème à prévoir pour le prochain CLIC

Le thème du prochain CLIC, qui est fixé au 16 novembre 2006, sera la présentation de la réglementation sur le PPRT. L'étude de danger sera également présentée, si elle est terminée, avec ses conséquences sur le PPI. EURECAT et PCF présenteront leur bilan environnement.

Il est convenu d'organiser deux réunions par an. D'autres réunions sur des thèmes spécifiques pourront également avoir lieu, sur demande du Président.